

**B P C E**  
**Société anonyme à directoire et conseil de surveillance**  
**au capital de 197 856 880 €**  
**Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris**  
**RCS Paris n° 493 455 042**

**Extrait du procès-verbal**  
**du directoire du 19 février 2025**

(...)

**Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital de BPCE**

Le Directoire, après en avoir délibéré,

Connaissance prise de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BPCE approuvée le 18 décembre 2024 qui délègue au Directoire la compétence de procéder à une ou plusieurs émissions d'Actions de Catégorie A avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des Actionnaires de Catégorie A (tels que ces termes sont définis dans les statuts de BPCE),

Connaissance prise de la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BPCE approuvée le 18 décembre 2024 qui délègue au Directoire la compétence de procéder à une ou plusieurs émissions d'Actions de Catégorie B avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des Actionnaires de Catégorie B (tels que ces termes sont définis dans les statuts de BPCE),

Connaissance prise de la décision du Conseil de Surveillance de BPCE du 5 février 2025 ayant, notamment, autorisé le Directoire à réaliser une augmentation de capital par voie d'émission de 974 615 Actions de Catégorie A et de 974 615 Actions de Catégorie B,

A la suite de la décision du Directoire du 11 février 2025 de réaliser une augmentation de capital par voie d'émission de 974 615 Actions de Catégorie A à souscrire par les Actionnaires de Catégorie A et de 974 615 Actions de Catégorie B à souscrire par les Actionnaires de Catégorie B pour un montant global (prime d'émission incluse) de 1 299 999 963,90 € (un milliard deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes) à souscrire entre le 12 février 2025 et le 18 février 2025 (inclus),

- **Constate** que la période de souscription des Actions de Catégorie A a été clôturée le 18 février 2025 ;
- **Constate** que les Actionnaires de Catégorie A ont souscrit à l'intégralité des 974 615 Actions de Catégorie A émises en vertu de la décision du Directoire du 11 février 2025 et d'une valeur nominale de cinq (5) euros chacune, pour un montant nominal total de 4 873 075 € (quatre millions huit cent soixante-treize mille soixante-quinze euros), et au prix de souscription de 666,93 € (six cent soixante-six euros et quatre-vingt-treize centimes) par Action de Catégorie A, soit une prime d'émission de 661,93 € (six cent soixante et un euros et quatre-vingt treize centimes) par Action de Catégorie A, pour un montant total de prime d'émission de 645 126 906,95 € (six cent quarante-cinq millions cent vingt-six mille neuf cent six euros et quatre-vingt-quinze centimes), comme suit :

| Bénéficiaire                   | Nombre d'Actions de Catégorie A attribuées |
|--------------------------------|--|
| CEP Aquitaine Poitou Charentes | 73 624                                     |
| CEP Auvergne et Limousin       | 38 308                                     |
| CEP Bourgogne - Franche Comte  | 50 980                                     |
| CEP Bretagne Pays de Loire     | 67 877                                     |
| CEP Côte d'Azur                | 39 134                                     |
| CEP Grand Est Europe           | 89 881                                     |
| CEP Hauts de France            | 109 813                                    |
| CEP Ile-de-France              | 135 610                                    |
| CEP Languedoc-Roussillon       | 41 552                                     |
| CEP Loire Centre               | 45 219                                     |
| CEP Loire - Drome - Ardèche    | 31 045                                     |
| CEP Midi Pyrénées              | 47 345                                     |
| CEP Normandie                  | 49 299                                     |
| CEPAC Caisse d'Epargne         | 75 014                                     |
| CEP Rhône - Alpes              | 79 914                                     |
| Total                          | 974 615                                    |

- **Constate** que les 974 615 Actions de Catégorie A souscrites par les Actionnaires de Catégorie A ont été libérées intégralement par versement en numéraire ;
- **Constate** que la période de souscription des Actions de Catégorie B a été clôturée le 18 février 2025 ;
- **Constate** que les Actionnaires de Catégorie B ont souscrit à l'intégralité des 974 615 Actions de Catégorie B émises en vertu de la décision du Directoire du 11 février 2025 et d'une valeur nominale de cinq (5) euros chacune, pour un montant nominal total de 4 873 075 € (quatre millions huit cent soixante-treize mille soixante-quinze euros), et au prix de souscription de 666,93 € (six cent soixante-six euros et quatre-vingt-treize centimes) par Action de Catégorie B, soit une prime d'émission de 661,93 € (six cent soixante et un euros et quatre-vingt treize centimes) par Action de Catégorie B, pour un montant total de prime d'émission de 645 126 906,95 € (six cent quarante-cinq millions cent vingt-six mille neuf cent six euros et quatre-vingt-quinze centimes), comme suit :

| Bénéficiaire                    | Nombre d'Actions de Catégorie B attribuées |
|---------------------------------|--|
| BPR Alsace Lorraine Champagne   | 109 436                                    |
| BPR Aquitaine Centre Atlantique | 61 374                                     |
| BPR Auvergne Rhône Alpes        | 108 104                                    |
| BPR Bourgogne - Franche-Comté   | 67 528                                     |
| BRED BP                         | 96 411                                     |
| BPR Grand Ouest                 | 89 678                                     |
| BPR Méditerranée                | 44 250                                     |
| BPR Nord                        | 32 015                                     |
| BPR Occitane                    | 58 477                                     |
| BPR Rives de Paris              | 87 066                                     |
| BPR Sud                         | 51 249                                     |
| BPR Val de France               | 84 009                                     |
| Casden                          | 55 796                                     |
| Crédit Coopératif               | 29 222                                     |
| Total                           | 974 615                                    |

- **Constate** que les 974 615 Actions de Catégorie B souscrites par les Actionnaires de Catégorie B ont été libérées intégralement par versement en numéraire ;
- **Constate** en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital de BPCE par émission de 974 615 Actions de Catégorie A et de 974 615 Actions de Catégorie B décidée par le Directoire le 11 février 2025 ;
- **Constate** que le montant global des souscriptions aux Actions de Catégorie A et aux Actions de Catégorie B (prime d'émission incluse) s'élève à 1 299 999 963,90 € (un milliard deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes) ;
- **Constate** que le montant nominal global de l'augmentation de capital s'élève à 9 746 150 € (neuf millions sept cent quarante-six mille cent cinquante euros) ;
- **Constate** que le montant du capital social de BPCE est par conséquent porté de cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingt (197 856 880) euros à 207 603 030 € (deux cent sept millions six cent trois mille trente euros) ;
- **Décide** en conséquence de modifier l'article 6 (capital social) des statuts de BPCE comme suit :

« **ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL**

- 1°- Le capital social est fixé à deux cent sept millions six cent trois mille trente euros (207 603 030 €).
- 2°- Il est divisé en 41 520 606 Actions de cinq euros (5 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées, réparties en deux catégories :
  - 20 760 303 Actions de Catégorie A ;
  - 20 760 303 Actions de Catégorie B. »
- **Donne** tout pouvoir, avec faculté de subdélégation, à Nicolas NAMIAS, Président du Directoire, et à Jérôme TERPEREAU, membre du Directoire, agissant ensemble ou séparément, à l'effet de signer tout acte ou tout document afférent à la réalisation de cette augmentation de capital ;
- **Donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales ou réglementaires, en ce compris les formalités de publicité et de dépôt.

Certifié conforme  
Le 19 février 2025  
Le Président du directoire

Signé par :  
  
81CF71DFD28E404...  
Nicolas NAMIAS